



# Rentrée scolaire 2021/2022

**Caroline FEL**

Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Famille

Conférence de presse du 1<sup>er</sup> Septembre 2021  
École primaire les Grandes Maulévries



**Contact Presse :**

Service des Relations presse – Ville d'Angers

[relations.presse@ville.angers.fr](mailto:relations.presse@ville.angers.fr)

02 41 05 47 21 - @Presse\_Angers

## La carte scolaire 2021/2022

La Direction académique a acté les changements suivants qui auront lieu à la rentrée 2021 :

- Ouverture de classes : 11 (dont 7 au titre des dédoublements REP/REP +)
- Fermeture de classes : 7

### Détail des ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2021/2022 :

		Ouverture	Fermeture
Maternelle	Isoret	1	
	Charles Bénier		1
	Aldo Ferraro		1
Élémentaire	Bordillon	1	
	Claude Monet	1	
	René Gasnier	1	
	Adrien Tigeot		1
Primaire	Henri Chiron		1
	Pierre et Marie Curie		1
	Anne Dacier		1
	Pérussaie		1
<b>TOTAL</b>		<b>+ 4</b>	<b>- 7</b>

Ajustement des classes dédoublées en REP et REP+		Ouverture	Fermeture
Maternelle	Paul Valéry	2	
	Jacques Prévert	1	
	Jules Verne	1	
	Voltaire	1	
Primaire	Pierre et Marie Curie	1	
	Lareveillère	1	
<b>TOTAL</b>		<b>+ 7</b>	<b>0</b>

## Temps d'Activités Périscolaire (TAP)

---

**Il ne reste que quelques jours pour réaliser les réinscriptions obligatoires aux activités péri et extrascolaires, y compris pour celles gratuites.**

Les démarches sont à effectuer en guichet au Point Info Famille (à l'Hôtel de Ville), en relais mairie ou depuis son domicile, en renvoyant la fiche d'inscription par mail à l'adresse suivante :

<mailto:pointinfofamille@ville.angers.fr>

### **Coordonnées Point info famille :**

Hôtel de Ville d'Angers - 02 41 05 45 80

En guichet de 9 h à 13 h (à partir de 10 h le jeudi) et de 14 h à 17 h 30

ou par téléphone de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h

---

### ➤ Les activités périscolaires (garderies et TAP)

#### ▪ Temps d'Activités Périscolaires

**Dans le cadre du nouveau mandat municipal et pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) restent gratuits.**

L'organisation des journées scolaires et des horaires en école maternelle comme en école élémentaire reste inchangée, à savoir :

- en maternelle : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 13 h 45 à 14 h 45

- en élémentaire : les lundis et vendredis, de 15 h 15 à 16 h 45.

#### **Activités proposées pour la rentrée 2021 – principales thématiques**

Les grandes thématiques de la Politique Éducative sont déclinées sur les différents temps périscolaires (TAP, café des parents, temps du soir) et extrascolaires (accueil de loisirs, stages).

L'organisation mise en place à Angers permet de proposer aux enfants, sur le temps périscolaire, des activités extrêmement variées pour développer leur appétence que ce soit dans les domaines du sport, de la culture ou des sciences et techniques.

Un accent est mis sur la citoyenneté au sens large en favorisant les activités autour du langage et de la lecture, en leur apprenant les gestes qui sauvent, en les initiant au développement durable et au respect de la nature, en permettant de découvrir la Ville et ses richesses, en mettant en scène les droits

des enfants et la médiation non violente, en proposant un parcours au travers des institutions (découvrir le fonctionnement d'une mairie, de la justice...).

#### ▪ **Les garderies périscolaires**

Un service municipal d'accueil fonctionne avant et après la classe, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville d'Angers. Il a un caractère éducatif et social.

Tous les enfants scolarisés dans une école publique peuvent bénéficier du service de garderie périscolaire et/ou de l'étude surveillée, aux horaires suivants :

- Garderie périscolaire du matin : de 7 h 30 à 8 h 35.
- Garderie périscolaire du mercredi midi : de 11 h 45 à 12 h 30.
- Garderie périscolaire ou étude surveillée : de 16 h 45 à 17 h 30.
- Garderie périscolaire du soir : de 17 h 30 à 18 h 30.

**Les familles peuvent consulter les tarifs de garderie sur le site de la Ville. Aucune augmentation n'a été appliquée depuis l'année scolaire 2019-2020.**

La fréquentation des garderies périscolaires municipales s'effectue après avoir complété un dossier d'inscription mais ne nécessite pas de réservation.

#### ▪ **La restauration scolaire**

Sur délégation de la Ville d'Angers, le service de restauration scolaire est assuré par Papillote et Compagnie qui assure la production, la livraison et le service des repas.

Les tarifs sont consultables sur le site [papillote-et-cie.fr](http://papillote-et-cie.fr). Pour plus de renseignements, il est possible de contacter le 02 41 21 18 80.

L'aide totale apportée par la Ville à Papillote et Compagnie passe de 2,2 M € à 2,6 M €.

#### ➤ **Les activités extrascolaires : accueils de loisirs**

Pour fréquenter les accueils de loisirs municipaux du mercredi et des vacances scolaires, **l'inscription et la réservation sont obligatoires.**

## **Groupe de travail sur les écrans**

La Ville anime depuis 2017 un groupe de travail autour de la question des écrans. Ce groupe a permis notamment la création de la campagne d'information "0-3 ans, zéro écrans". Il regroupe des acteurs concernés par la question des usages des écrans, qu'il s'agisse d'acteurs associatifs, de la petite enfance, des fédérations d'éducation populaire, des spécialistes de l'addiction, des psychologues, des psychiatres du service de pédo-psy du CHU d'Angers...

Il a poursuivi son travail en créant un guide Ressources à l'usage des professionnels et se retrouvera en octobre pour préparer la campagne "4-11 ans".

## Conférence des familles

La Conférence des Familles est un lieu d'échanges et de création de nouvelles idées au service des familles angevines.

- Elle est composée à 2/3 de parents, 1/3 d'institutions et/ou d'associations.
- Les parents s'engagent pour une année, de septembre à juin, reconductible une fois.
- Trois réunions ont lieu dans l'année : en octobre, janvier et avril, toujours le samedi matin.
- Afin de faciliter la venue des parents, des animateurs gardent les enfants pendant les conférences et 3 places en crèche sont réservées pour les enfants de moins de 2 ans.

En raison de l'épidémie de COVID-19, aucune conférence des familles ne s'est tenue au cours de l'année 2020.

Les prochaines conférences des familles auront lieu les samedis 16 octobre 2021, 22 janvier et 14 mai 2022. Les sujets, liés à l'éducation et l'enfance seront choisis lors de la première séance, à savoir le 16 octobre.

Pour les parents intéressés, il est possible d'obtenir plus de renseignements ou bien s'inscrire par téléphone au 02 41 05 43 60 ou par mail à l'adresse suivante : [conferencedesfamilles@ville.angers.fr](mailto:conferencedesfamilles@ville.angers.fr)

## Installation de capteurs de CO<sup>2</sup> dans les écoles

La rentrée scolaire soulève des inquiétudes relatives au risque de la propagation du variant delta dans les établissements scolaires. Un des moyens de limiter ce risque est la ventilation naturelle des locaux, soit par ventilation mécanique (sans recyclage d'air), soit par l'ouverture des fenêtres. Pour améliorer ce dispositif, le ministère de l'Éducation nationale préconise de mettre en place des capteurs de CO<sup>2</sup> dans les classes, pour alerter les enseignants et d'ouvrir les fenêtres.

Dans le cadre du projet de Territoire Intelligent, il a été prévu d'installer en 2019 plus de 3 600 capteurs et sondes pour améliorer le confort thermique et générer des économies d'énergie dans les bâtiments de la Ville mais aussi pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

Plus de 200 capteurs de CO<sup>2</sup> sont en cours de déploiement dans les écoles pour mesurer et éviter la concentration des polluants dans les classes.

À ce jour, 137 capteurs ont déjà été installés. L'ensemble des 200 capteurs sera installé avant la mi-septembre 2021.

## Les projets et aménagements de l'année 2021/2022

### ➤ Opérations de réhabilitation du groupe scolaire Pierre et Marie-Curie et de la crèche municipale de Belle-Beille

- La fin de la restructuration du nouveau **groupe scolaire Pierre et Marie-Curie** est prévue en septembre. Il comportera 15 classes et une crèche de 18 places à l'école primaire Pierre et Marie-Curie pour un montant total de plus de 5 M €.
- Restructuration du **Multi -Accueil Belle-Beille** : le démarrage des travaux a été réalisé en été 2019. À compter de septembre et pendant un an, des travaux d'isolation thermique et d'accessibilité vont être effectués pour une enveloppe de 770 000 €, ainsi que l'aménagement extérieur, dans le cadre de l'ANRU, pour un montant de 130 000 €.

### ➤ Opérations du quartier Douvre – Hauts de Saint-Aubin

- Extension, restructuration et mise en accessibilité du **Groupe Scolaire Gérard Philipe** et intégration d'une structure Petite Enfance : les travaux doivent débuter en novembre 2021 pour un coût estimé à 4,53 M € HT. Ce projet fait l'objet de concertations avec les enfants, les enseignants, le personnel périscolaire ainsi que des parents usagers de l'école.
- Cour du **Groupe Scolaire Nelson-Mandela** : dans le cadre du projet d'extension de la cité éducative Mandela, une concertation a également été instaurée avec les usagers concernant le réaménagement de la cour de l'école. Les travaux estimés à 160 000 € HT (préau compris), auront lieu de février à août 2022 pour une livraison en septembre 2022.
- Création d'un **accueil de loisirs sur les Hauts de Saint-Aubin**, en remplacement de l'accueil de loisirs Gérard-Philipe. Il sera situé à proximité du Boulevard Lucie et Raymond-Aubrac et du chemin du chêne Belot. Les travaux estimés à 1,73 M € HT, qui débuteront en septembre, se termineront en juin 2022. Ce nouvel accueil de loisirs pour les 6-12 ans permettra d'accueillir jusqu'à 108 enfants à partir de l'été 2022.

### ➤ Végétalisation des cours d'écoles et projets jardins

La Ville d'Angers a souhaité s'inscrire dans la dynamique de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles.

Les objectifs sont les suivants :

- Créer des espaces plus agréables à vivre au quotidien.
- Prendre en compte le dérèglement climatique et la nécessaire transition écologique (améliorer la qualité de l'air, baisser la température et créer des espaces de fraîcheur en désimperméabilisant les sols).
- Former des éco-citoyens.
- Proposer des espaces récréatifs mixtes et diversifiés.

Le dossier est piloté par la Direction Éducation Enfance en lien avec la Direction des Parcs et Jardins et la Direction des Bâtiments.

Parallèlement, la Ville a souhaité soutenir les projets jardins dans les écoles. La Direction Éducation Enfance accompagne les enseignants et les enfants dans la création des jardins, avec la volonté de développer les liens et les projets partagés École/Périscolaire. En plus du soutien technique, des aides financières sont apportées pour acheter du matériel, des semences...

Pour l'année scolaire 2020/2021, 6 écoles ont bénéficié d'une aide :

- Charles-Bénier (maternelle et élémentaire)
- Claude-Monet (maternelle)
- La Blancheraie
- Montesquieu
- Jean-Jaques-Rousseau (élémentaire)

- **Plan santé Climat (enveloppe budgétaire de 150 000 €)**

Le plan santé/climat vient compléter le projet de verdissement. Dans le contexte du réchauffement climatique, la Ville d'Angers met en place des actions et des aménagements pour améliorer le bien-être des enfants et du personnel. Des stores ont été installés dans les établissements les plus exposés : les écoles élémentaires Charles-Bénier et Adrien-Tigeot, la maternelle Descartes, la primaire des Grandes Maulévries mais également les crèches notamment dans le Multi-Accueil du Petit Prince et celui de Belle-Beille (climatisation dans une salle de répit). L'amélioration de cette qualité de vie dans les structures petite enfance et dans les écoles passe aussi par la prise en compte de problématiques telles que le bruit. La Direction Éducation Enfance va expérimenter des dispositifs à cet effet dans deux écoles (salles de restauration des écoles Tigeot et Raspail) et dans une crèche (salle de motricité de Nelson-Mandela). Leur installation a pris du retard en raison du confinement mais a été reprogrammée pour la fin d'année 2021 : un budget de 15 000 € a été alloué par structure.

- **Plan Vélos (enveloppe budgétaire de 100 000 €)**

Des études ont été réalisées sur différentes écoles et cette année, des abris à vélos vont être mis en place dans les groupes scolaires Charles-Bénier, René-Brossard, Paul-Valéry, et un rack vélos au sein de l'école Lareveillère. Des installations similaires seront effectuées sur d'autres écoles l'année prochaine. Pour rappel, l'année dernière, les travaux ont eu lieu pour Alfred-Clément, Louis-Lebas, Henri-Chiron, Jacques-Prévert, et Nelson-Mandela.

***Abri-vélos du groupe scolaire Henri Chiron***



## ➤ Plan sanitaires (enveloppe budgétaire de 150 000 €)

Deux réhabilitations ont été réalisées cette année au sein de l'école élémentaire Cussonneau et du groupe scolaire Lebas.

## ➤ Budget Participatif (enveloppe budgétaire de 130 000 €)

La Municipalité d'Angers a réitéré cette année, et ce pour la 4<sup>e</sup> fois, le budget participatif qui permet aux angevins de soumettre des idées pour améliorer la ville et le quotidien. Parmi les nombreux projets proposés, « Aidons l'école à bouger pour mieux apprendre » a été retenu. Ce projet se base sur deux axes principaux :

- Axe 1 - La pédagogie regroupant la mise en place :
  - **de boîtes à jouer** : La cour est un lieu où les garçons et les filles sont séparés. Les garçons sont très souvent au milieu sur les terrains de football et de basket et les filles jouent autour. Il s'agira pour les enfants de faire preuve de créativité pour inventer des jeux communs avec du matériel de récupération stocké dans des malles. Des expériences scientifiques en utilisant des jeux seront proposées.
  - **de mobilier pour des classes flexibles** : En classe, un enfant est sédentaire alors qu'il aurait besoin de bouger. Il peut rester des heures sans activité physique. C'est avéré, l'activité physique influe sur la neurochimie cérébrale et par conséquent sur le comportement et le bien-être. La mise en place de ces matériels permettra l'amélioration des fonctions cognitives (meilleure attention, concentration) et donc moins de décrochage. Elle aura un impact sur la santé, le bien être, sur le vivre ensemble et donc le respect.
  - **du matériel pour des ateliers autonomes** : Il s'agit de repenser l'organisation de la classe et de l'espace disponible, en proposant diverses activités, sous formes d'ateliers, que les enfants choisissent et dans lesquelles ils s'engagent, seuls ou en groupes et à leurs rythmes. Ainsi, chaque enfant est amené et accompagné à réussir chaque activité à son rythme. Les ateliers autonomes sont conçus par les enseignants, pour chaque âge et permettre le développement des fonctions exécutives. Ils sont, par nature, en accord avec les 4 grands principes d'apprentissage. Ils concernent aussi bien les activités pratiques de la vie quotidienne, les arts (peinture, arts plastiques, dessin...), les activités manuelles (construction, plantation...), les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul, raisonnement, géographie...).

Pour l'ensemble de ces projets, la Direction Éducation Enfance a travaillé avec l'Éducation Nationale et les porteurs de projets. Plusieurs écoles ont répondu à ces appels à projets et vont pouvoir expérimenter à partir de la rentrée de nouvelles pédagogies. Les écoles retenues sont les suivantes : les écoles élémentaires Grégoire-Bordillon, Marcel-Pagnol, Voltaire mais également les groupes scolaires Brossard, Henri-Chiron, Pierre et Marie-Curie, la Pérussaie, Nelson-Mandela, les Grandes Maulévries, Le Bas, Fratellini et enfin les maternelles Robert-Desnos, Claude-Monet, Parcheminerie, Adrien-Tigeot, Volney et Aldo-Ferraro.

- Axe 2 - le réaménagement des cours d'écoles
  - Créer des espaces extérieurs plus respirables, plus stimulants et plus partagés. Cet axe sera traité en lien avec le projet de verdissement des cours d'école. De février à juin, un diagnostic des cours sera fait puis, deux d'entre elles seront sélectionnées et traitées entre 2021 et 2022 en fonction des priorisations et de la programmation définies.
  - Les budgets alloués pour réaliser ces différents projets sont respectivement de :
    - 200 000 € pour le verdissement des cours d'école.
    - 100 000 € pour l'achat de mobilier novateur.
    - 30 000 € pour la mise en place des boîtes à jouer.